



## Face aux Pays-Bas, la lutte de Bloom pour une pêche durable

**S/E** Sauvons l'Europe • 1 semaine



Laetitia Bisiaux © Bloom

*Sauvons l'Europe défend une Europe écologique, et la nécessité d'une pêche responsable est une évidence. Sauvons l'Europe avait apporté son soutien au documentaire « **Des lois et des Hommes** » sur le combat d'un pêcheur artisanal irlandais au sein même du Parlement Européen. Sauvons l'Europe souhaite aujourd'hui apporter un soutien et éclairage sur les combats de l'association BLOOM, via une interview de Laetitia Bisiaux, en charge du projet 'Pêche électrique' chez BLOOM.*

*Sauvons l'Europe soutient notamment l'action de l'association BLOOM qui invite chaque citoyen.ne. à porter plainte contre les Pays-Bas qui octroient des licences illégales de pêche électrique. Certains navires pourraient même ne posséder aucune dérogation.*

*Nous soutenons ce combat, également, pour une autre raison : ce n'est pas sur ce seul sujet sur lequel les Pays-Bas ont des pratiques non coopératives (optimisation fiscale des multinationales, exigence d'une augmentation des droits de douane récupérés par les Pays-Bas ou hausse du rabais dans le cadre des discussions du plan de relance).*

*Vous pouvez soutenir la plainte citoyenne, **en portant plainte vous même.***

### **Benoît Bloissere : Quel est l'historique de votre action contre les Pays-Bas ?**

Laetitia Bisiaux : Nous avons lancé cette action de plainte citoyenne suite un véritable bras de fer contre les Pays-Bas.

En octobre 2017, nous avons porté plainte une première fois, car les Pays-Bas ont octroyé illégalement des licences permettant de pratiquer la pêche électrique (environ 70). En l'absence de réponse, nous avons saisi la Médiatrice européenne en novembre 2018. La Commission a dû reconnaître qu'il y avait eu infraction et avait envisagé d'ouvrir une procédure d'infraction contre les Pays-Bas. Mais aucune mesure n'a été prise et la fraude a continué, malgré la mise en œuvre du nouveau règlement « Mesures techniques ». BLOOM a alors porté plainte une seconde fois en septembre 2019 pour infraction à ce règlement, et saisi la Médiatrice en juin 2020, suite à l'absence de réponse.

Un courrier de la Commission envoyé le 30 juillet 2020 nous informait qu'elle allait permettre aux Pays-Bas de garder ses licences illégales, car cet Etat membre avait certifié qu'il allait mettre en place des tours de pêche aux chaluts électriques. La Commission comptait donc classer nos plaintes sans suite. Face à cette interprétation absurde et dangereuse de la réglementation, nous lui avons répondu et fourni de nouveaux éléments qui prouvaient que la fraude était encore plus grave : certains navires ne possèderaient pas de dérogation ou bien les Pays-Bas ont « oublié » d'en notifier certaines.

## **Quelles sont les actions en cours et comment est-il possible d'aider à cette campagne ?**

Nous avons lancé une première plateforme d'interpellation citoyenne le 17 septembre 2020 : les citoyens pouvaient interpellier la Commission pour lui demander des sanctions contre les Pays-Bas et de respecter le règlement sur la pêche électrique. En parallèle, il était possible d'interpellier le gouvernement français pour demander à la France de déposer un recours en carence contre la Commission auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Nous n'avons pas eu de retour sur ces deux interpellations.

Nous avons donc lancé cette action de plainte citoyenne le 12 octobre dans le but de mettre la pression sur la Commission européenne. Nous avons fait **un communiqué pour annoncer le lancement de cette action de plainte.**

Au départ, nous pensions la mener pendant 3 jours car nous attendions une réponse de la Commission à nos précédentes plaintes avant le 15 octobre (date imposée par la Médiatrice à la Commission). En l'absence de réponse, nous avons décidé de prolonger notre appel. Nous **l'expliquons dans une autre actualité.**

## **Quels sont les autres combats de BLOOM autour de la pêche responsable ?**

BLOOM œuvre pour la protection de l'océan et de la pêche durable. Nous avons plusieurs programmes de recherche. Nous luttons pour l'interdiction des subventions néfastes qui encouragent la surpêche. En effet, il n'y aura pas de pêche durable tant que seront proposées des incitations financières permettant aux flottes de surpêcher. Fermer le robinet financier qui encourage des opérations de pêche destructrices et non durables, tant au niveau public qu'au niveau privé, est essentiel à toute gestion domestique ou internationale efficace des ressources.

Nous avons également un programme sur les labels qui certifient la pêche durable. **Ces labels ne sont pas toujours aussi vertueux que leur marketing le laisse entendre.** Par exemple, **BLOOM a publié une étude** qui prouve que **les produits labellisés MSC sont principalement issus de méthodes de pêche destructrice et industrielle**, comme les chaluts de fond et les dragues. Elles représentent 83% des captures certifiées MSC entre 2009 et 2017.

Pour en savoir plus sur nos actions, vous pouvez **visiter notre site internet** qui regorge d'information. :

## **Laetitia Bisiaux**

Laetitia Bisiaux est chargée du projet « pêche électrique » chez Bloom. Elle était interrogée par Benoît Bloissere, responsable des études et publications à Sauvons l'Europe